



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir ; je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Samedi 24 Août 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Raguse, le 15 juin. — « Quoique la nouvelle que l'on va annoncer ne paroisse peut-être que de très-peu d'importance, on n'a pourtant pas négligé de la donner.

« Il s'agit d'une guerre de pacha à pacha.

« Celui de Scutari, de ce voisinage appelé *Mahmud*, connu aussi sous celui de Bouchaber, rebelle au grand-seigneur, et auquel il est depuis long-tems très-désagréable, s'est attiré l'inimitié de plusieurs pachas ses voisins. De ce nombre sont, son frère, son neveu, et son beau-frère, qui se sont déjà armés pour le combattre, et qui marchent contre lui à la tête d'un corps de vingt-mille hommes. La Porte les y autorise, et demande sa tête. Il s'est mis en défense, mais on dit que ses troupes sont de beaucoup inférieures en nombre à celles de ses ennemis, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'il puisse résister contre elles.

« On croit qu'il sera obligé de se retirer dans sa forteresse de Scutari, qu'il a bien pourvue de toutes sortes de munitions. Quatre caravelles doivent, à ce qu'on dit, s'y rendre, et y porter du canon et des bombes pour servir à l'abattre, mais on est persuadé qu'on n'y fera que des

efforts inutiles, étant impénétrable pour des Turcs. Il s'y réfugia déjà, il y a quelques années, et on ne put l'y forcer : on fut obligé de l'abandonner. Il s'accommoda depuis avec la Porte, en lui donnant beaucoup d'argent : apparemment qu'il espère pouvoir en faire encore autant cette fois-ci. On peint ce pacha comme un monstre abominable, ayant assassiné de sa propre main sa femme, pour s'être intéressée en faveur de son père, avec lequel il étoit en contestation ; ayant fait assassiner le gentilhomme Brognard, Allemand, qui lui étoit venu apporter des présens considérables de la part du feu empereur Joseph II, pendant sa dernière guerre avec les Turcs, pour l'engager à tenir certaine promesse qu'il lui avoit faite, et qu'il n'a point tenue.

« Enfin, ayant fait assassiner dans son palais plusieurs notables de sa province, qu'il avoit mandés pour les consulter sur des affaires importantes, par cela seul qu'ils avoient été d'un avis contraire au sien ; on l'auroit inmanquablement immolé lui-même à la vengeance publique, si on eût pu l'approcher, mais il est inabordable, se faisant garder par une troupe de catholiques, qu'on dit lui être inviolablement attachés, dont il y en a beaucoup dans son dé-

partement; et qui ne le quittent jamais dans son danger. Le grand-seigneur a tenté plusieurs fois de se défaire de lui par l'envoi du fatal cordon, mais il n'a jamais pu y réussir, par son adresse à faire toujours assassiner ceux qui en étoient les porteurs, avant qu'ils ne lui parvinssent. C'est un démon incarné ».

De Mayence, le 4 Juillet. — On attend ici l'électeur; mais il n'y a pas apparence qu'on remette la ville en sa possession. Le roi de Prusse veut la garder, et l'électeur sera son très-humble sujet et serviteur. Nos émigrés reviennent ici en foule; des bateaux de malades et de blessés Français, partent journellement d'ici pour Strasbourg.

Hier des troupes prussiennes entrèrent dans la ville, et firent loger chez le bourgeois. Plusieurs charriots pleins d'Allemands blessés sont arrivés des environs de Landau. Sous prétexte de poursuivre les clubistes, on exerce une multitude de vengeances particulières, on dénonce et on enferme tous les jours des gens qui ne se sont jamais mêlés de la révolution, et qui étoient même suspects aux patriotes. Tant mieux voilà la récompense que les traîtres ont à attendre de la part des tyrans.

On a déjà publié deux proclamations : dans la première, datée d'Aschaffenbourg 25 juillet, notre électeur postiche caresse ses prétendus sujets, les assure de ses sentiments paternels à leur égard, les remercie de leur fidélité et de leur résistance à la constitution française, abolit tous les établissemens faits par les français, et rétablit tout sur l'ancien pied. La seconde, qui est une finesse de la cour de Prusse, est signée par Wolframsdorf, lieutenant-général prussien, gouverneur de Mayence, et le général Grevenitz, commandant de la ville et forteresse. Ils y déclarent que les intentions du roi de Prusse sont que les habitans rendent à leur légitime souverain, l'obéissance qu'ils lui doivent; qu'ils abolissent et défendent toute espèce d'assemblée connue sous le nom de club, et qu'ils abandonnent au souverain le soin de traiter, comme il le jugera à propos les bons, et les mauvais citoyens.

Stochheim, 1^{er} Août. — On fait subir demain à plusieurs clubistes la peine à laquelle ils ont été condamnés par les tribunaux du ty-

ran. Ils seront exposés sur un échafaud, les hommes avec des bonnets rouges, les femmes avec des couronnes de paille; lorsque le public sera rassasié de ce spectacle, on leur mettra entre les mains des balais et ils seront forcés de balayer les rues de la ville.

De Manheim, le 1^{er} Août. — Le quartier général du roi de Prusse est à Eunkheim : il s'est rendu promptement dans cette ville pour couper le passage aux français et soutenir les 2 armées de Wurmser et Brunswic qui étoient exposées.

F R A N C E.

Paris. — Tous les villages environnans Paris viennent y vendre leurs fruits et leurs légumes et n'ayant pas de pain, pour éluder les défenses, ils entamoient ou coupoient celui qu'ils venoient d'acheter, et passaient les barrières. Aujourd'hui on les fouille, et on ne souffre pas qu'ils en emportent même de coupés; cependant à Argenteuil le pain s'y vend 9 sols la livre. Depuis quelques jours des villages entiers n'ont pas même pû se procurer du pain. On a annoncé que tous les villages vouloient se porter sur Paris. On renforce les barrières.

§ Avant-hier une députation de la commune de Belle-Ville annonce au conseil que les habitans de ce canton attribuent aux membres de cette commune, l'arrêté qui fait défense de laisser sortir du pain hors de Paris; en conséquence, elle prie le conseil de vouloir bien démentir des bruits que des malveillans répandent pour semer la division. Elle observe encore que les habitans de Belle-Ville n'ont que de très-mauvaises farines, et en très-petite quantité, et qu'ils espèrent que les braves sans-culottes de Paris voudront bien leur donner des secours.

Chaumet prend la parole et dit : il est aussi facile aux habitans de Belle-Ville de s'approvisionner qu'à ceux de Paris; le grand moyen que nous employons, est de faire payer les riches. Belle-Ville est remplie de petits châteaux, de maisons de plaisance; que l'on fasse payer les riches pour donner du pain aux pauvres. Quant à la réclamation des membres de la commune, pour démentir les faux bruits occasionnés par notre arrêté de ne laisser sortir aucun pain de Paris, je demande que ledit arrêté soit affiché dans le district de Belle-Ville, et que le conseil

le maintienne avec la plus grande rigueur. Ce réquisitoire est adopté.

§ Dans la même séance le président donne lecture d'une lettre du citoyen Dupin, adjoint du ministre de la guerre, par laquelle il demande du fer, du plomb et du bois, pour chasser les satellites des tyrans qui ravagent la terre de la liberté & qui la souillent de leur présence; il propose et le conseil arrête les articles suivans. Les ouvriers en fer, maçons, couvreurs, charpentiers, charons, tourneurs et fondeurs résidans à Paris, sont dès ce moment en état de réquisition.; 2°. sont également en état de réquisition les plombs, excepté ceux nécessaires aux canaux des eaux publiques; le cuivre et les fers existans chez les marchands de cette ville, et ceux provenant des édifices nationaux disponibles; 3°. tous les ouvriers désignés à l'article premier sont requis, toutes affaires cessantes, de se réunir au premier avertissement dans les lieux qui seront indiqués pour l'établissement des forges et autres ateliers propres à la fabrication des piques; 4°. seront tenus les ouvriers ci-dessus requis, de fournir, sauf indemnité, les enclumes, soufflets et autres instrumens de leur art, afin d'être à portée de fabriquer avec plus de célérité les objets nécessaires à la défense commune.

§ Dans la séance du 18 de ce mois, le citoyen Danger dénonça au conseil-général de la commune un particulier qui, préjugeant déjà la condamnation de Custines, s'étoit permis de faire la spéculation honteuse de dresser un amphithéâtre sur la place de la Révolution, pour voir plus commodément le supplice de ce général. Plusieurs membres aussi indignés que lui appuyèrent sa dénonciation, et le conseil-général partageant cette indignation, arrêta unanimement que cette affaire seroit à l'instant renvoyée au comité de police pour faire détruire cet amphithéâtre et punir celui qui l'avoit fait construire.

§ On assure que Lafayette est sorti de sa prison, qu'il a l'esprit aliéné, et qu'il est à Clèves, où quelques amis prennent soin de lui.

§ On a conduit à l'abbaye le commandant de Gravelines, prévenu de fédéralisme.

§ Le tribunal révolutionnaire a divisé ses travaux; le matin, il s'occupe de l'affaire de

Custines, le soir de l'insurrection arrivée à Rouen le 11 janvier. Il y a 200 témoins à entendre, et 27 accusés, parmi lesquels sont plusieurs femmes et jeunes gens de quinze à seize ans.

§ Custines n'a pas de plus grand adversaire que le Père Duchêne qui est toujours b... ment en colère de ce qu'il n'est pas encore guillotiné. Il reproche au tribunal de s'occuper de ses délits militaires tandis qu'on ne devrait juger que son royalisme. Beaucoup de gens penseront qu'un magistrat du peuple qui doit tonner contre les coupables lorsque les délits ne sont pas encore connus, doit se taire lorsque l'accusé est traduit dans un tribunal redoutable.

CONVENTION NATIONALE
(Présidence de Héralit Séchelles.)

Addition à la séance d'hier.

Une députation de la municipalité demande un article additionnel à la loi des accaparemens, par lequel aucun particulier ni marchand ne pourra avoir d'approvisionnement d'aucune marchandise pour plus de trois mois, sous peine de confiscation. Cette demande excite beaucoup de murmures: elle est renvoyée au comité d'agriculture.

Argenteuil, bourg à 4 lieues de Paris demande un secours de 50,000 livres. Le pain y vaut neuf sols la livre, encore est-il sur le point d'en manquer. Sa députation est admise aux honneurs de la séance.

Séance extraordinaire du Jeudi 22 au soir.

Robespierre l'aîné est élu président. Il réunit 143 voix sur 206.

On lit une lettre des commissaires à l'armée du Rhin, datée de Strasbourg du 19. Ils annoncent qu'ils s'occupent d'approvisionner nos places fortes, et à faire verser les grains dans les magasins de la république. Alkirke a délivré le superflu de son grain à 18 tt. le sac, quoique le maximum y soit fixé à 42 tt. Ils ont fait lever le peuple dans toutes ces contrées.

Les capitaines de vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique, qui ont tout bravé pour apporter des grains, des farines, des ris, des tabacs, se

plaignent du décret qui prohibe la sortie de presque toutes les dentées, décret contraire aux traités faits avec l'Amérique. Renvoyé au comité de commerce.

Le général Gillot est nommé par le conseil exécutif pour remplacer Beauharnais. Ce choix est approuvé.

Séance du Vendredi 23 Août.

(Présidence de Maximilien Robespierre.)

Le procureur syndic de Chaumont dénonce Garat, ci-devant ministre de l'intérieur, et envoie les pièces à l'appuy, il dénonce aussi l'administrateur des biens nationaux. Renvoyé au comité.

Les représentans du peuple instruisent la convention des mesures de sûreté qu'ils ont prises à Amiens et à Montdidier, où ils ont fait arrêter plusieurs personnes suspectes, des prêtres réfractaires cachés dans des maisons d'aristocrates. Ils ont trouvé à Amiens un souterrain qui peut facilement cacher dix mille hommes, qui a 2 issues; l'une donne dans l'intérieur des fortifications, l'autre à l'extérieur. Un décret autorise les commissaires à prendre toutes les mesures pour la sûreté d'Amiens.

Une lettre de Maubeuge du 17 annonce que les ennemis ont tenté de passer la Sambre; l'attaque a été très vive, mais ils n'ont pu réussir. On pense qu'ils le tenteront une seconde fois.

Bentabole, représentant à l'armée du Nord écrit du 21 que la retraite que nos troupes ont faite le 20 de Blaron et de Linceil, s'est faite dans le meilleur ordre. La journée du 18 a été plus fatale à l'ennemi qu'on ne l'avoit cru d'abord; il y avoit deux compagnies d'émigrés portant la livrée d'Orange et une croix blanche sur la poitrine. Les soldats de la République les ont tous massacrés, et n'ont pas voulu en faire aucun prisonnier. La perte des ennemis a été si grande dans cette journée, qu'ils ont été obligés à leur tour d'abandonner Blaron et Linceil, de laisser un chariot, des caissons

et des munitions. Leur perte est évaluée à mille hommes et ils ont eu plus de quatre charriots de blessés.

Levasseur, représentant du peuple, s'étant emporté trop loin pour sauver une pièce de canon, a été sommé par 3 anglois de se rendre, mais il a répondu qu'un représentant du peuple ne se rendoit jamais, et il s'est échappé. Insertion de ce détail au bulletin.

On fait un rapport sur Beaudoin l'imprimeur. Le comité chargé d'examiner sa conduite propose de décréter qu'il n'a pas cessé de mériter la confiance de la convention; mais Thuriot, dit: il ne faut pas lui faire des complimens, car il n'a pas plus de civisme qu'il n'en faut. On examinera, si au lieu d'enrichir un seul individu, on ne feroit pas mieux de partager l'imprimerie nationale entre trois pères de famille.

On propose de supprimer la fête de Saint-Louis, et de décerner une peine contre ceux qui voudroient chommer ce Roy saint, en fermant leurs boutiques. Mais on passe à l'ordre du jour.

On décrète quelques articles du code civil.

Le comité du salut public fait son rapport sur le mode du contingent et du recrutement. Il reconnoit que la levée en masse est inutile et dangereuse, inutile par la valeur de nos troupes. Les Autrichiens reculent, et les Espagnols sont chassés du territoire dans les Pyrennées orientales, dangereuse en ce qu'elle seroit spontanée et sans ordre, au lieu d'être graduelle et fait avec discernement.

Tous les Français sont en réquisition, mais tous ne peuvent marcher. Toute la jeunesse, depuis 18 ans jusqu'à 25, marchera la première; les gens mariés forgeront les armes; les femmes travailleront au linge et dans les hôpitaux; les enfans feront de la charpie; les vieillards iront dans les places publiques prêcher la haine des rois. l'amour de la république, et exciter au combat.

Les départis se feront le 21 septembre. Partout on fabriquera des armes, et sur-tout à Paris.